

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DELIBERATION n° 2020/09/22-10-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 22 septembre 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'Éducation,

**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

**Vu** l'avis favorable de la Commission de la formation et de la vie universitaire d'Aix-Marseille université,

**Considérant que** la crise sanitaire liée à la COVID-19 nécessite la mise à disposition d'ordinateurs permettant aux étudiants en fracture numérique de poursuivre leur enseignement,

#### **DECIDE :**

**OBJET : Critères de dotation d'ordinateurs pour les étudiants en fracture numérique**

Le Conseil d'administration approuve le principe selon lequel les étudiants bacheliers de l'année 2020, boursiers échelon 7, titulaires d'une mention « Bien » qui en feront la demande bénéficieront de la mise à disposition d'un ordinateur.

Les étudiants qui n'entrent pas dans ces critères pourront bénéficier d'une aide à l'équipement dans le cadre du FSDIE social.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 31

Fait à Marseille, le 22 septembre  
2020



**Eric BERTON**

Président d'Aix-Marseille Université